



MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023
Délibération n°2023-03-001

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Date de convocation :
15 mars 2023

En exercice : 15 membres

Présent(s) : 15

Pouvoir(s) : 0

Absent(s) : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 30/03/2023

Et son affichage

Délibération comportant 1 page(s), 0 annexe(s)

Le 29 mars 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle du conseil d'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF, sous la présidence de Michel JASLEIRE

Les membres présents en séance :

Michel JASLEIRE – Bernadette FOREST – André TRUNEL – Sébastien REYNAUD - Christophe MEUNIER - Roger GRANDPIERRE - Julien DERORY - Sébastien MORLEVAT - Stéphane POYET - Delphine IMBERT - Charles DUTOIT - Carole MURE - Stéphane MORLEVAT - Laurine SOLLE - Hélène BALLEREY

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Le ou les membres absent(s) non excusé(s) :

Le ou les membres excusés :

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.
Le Conseil Municipal désigne Madame Hélène BALLEREY

La commune a reçu un courrier de la préfecture de la Loire, nous informant que pour 2023, les communes peuvent à nouveau faire varier leur taux de taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

L'absence de mention du taux de TH dans la délibération s'interprète comme une décision de ne pas percevoir de produit à ce titre et un taux égal à zéro serait ainsi retenu par les services fiscaux.

Il proposé d'annuler la délibération 2023-02-005 du 20 février 2023.

Les taux votés en 2022 :

- TAXE FONCIER BATI : 26,17 %
- TAXE FONCIER NON BATI : 32.55 %.

Après délibération, et à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'annuler la délibération 2023-02-005 du 20 février 2023,
- **DÉCIDE** de conserver les taux d'imposition pour l'année 2023 :
 - TAXE FONCIER BATI : 26,17 %
 - TAXE FONCIER NON BATI : 32.55 %
 - TAXE D'HABITATION : 7.61 %

Essertines en Châtelneuf, le 30 mars 2023

Le Maire
Michel JASLEIRE

